

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-71 du 28 Février 1995

chargeant Monsieur Mama ADAMOU
N'DIAYE, Ministre du Développement
Rural de l'intérim de Monsieur
Jean-Roger AHOYO, Ministre de l'Envi-
ronnement, de l'Habitat et de l'Urba-
nisme pour compter du 21 Février 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections prési-
dentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouver-
nement ;

VU le Décret N°94-135 du 06 Mai 1994 portant attributions du
Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense
Nationale ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 21 Février 1995, Monsieur Mama ADAMOU
N'DIAYE, Ministre du Développement Rural est chargé de l'intérim du
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant
l'absence de Monsieur Jean-Roger AHOYO.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 28 Février 1995

Pour le Président de la République,
et par délégation, le Ministre d'Etat
à la Présidence de la République,
chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale et de la Défense Natio-
nale,



Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MEPR-DN 4 SGG 4 MEHU-MDR 4 AUTRES
MINISTERES 19 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-